

NOUVELLE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

de la Région des Pays de la Loire

« La nouvelle stratégie économique régionale exprime une exigence que nous, élus régionaux, portons au quotidien : retrouver le sens des réalités économiques. Notre action doit en effet s'enraciner dans cette évidence qui trop souvent, a été oubliée : ce sont les entreprises qui créent l'emploi, pas les collectivités. Revenir à cette évidence, c'est rappeler que notre rôle n'est pas d'empiler des dispositifs ou des projets sans modèles économiques viables, mais bien de créer les conditions de la liberté mais surtout de la compétitivité des entreprises grâce à la simplification, l'innovation, l'internationalisation ou la formation. Les entreprises doivent être aidées là où elles se trouvent, pour permettre l'accès à l'emploi de tous les Ligériens, là où ils résident.

En matière économique, les idées neuves sont souvent des idées simples. Nous voulons une Région plus simple pour nos entreprises, plus proche pour les acteurs économiques et les territoires, et plus efficace pour permettre à l'économie ligérienne de s'adapter aux grandes mutations et d'aller chercher de nouvelles marges de croissance. Nous voulons faire de notre collectivité un facilitateur et un fédérateur plutôt qu'un prescripteur. Nous voulons mettre sur le devant de la scène les PME qui œuvrent au quotidien, bien trop souvent dans l'ombre et éloignées des dispositifs d'appui.

C'est à cette condition que les Pays de la Loire pourront porter une grande ambition économique et créer durablement de la croissance et de l'emploi sur tous les territoires et pour tous les Ligériens. Pour y arriver, le schéma que nous avons construit avec nos partenaires, s'articulera autour de 4 grandes priorités au service d'une même ambition : projeter l'économie régionale pour développer l'emploi local. »

Bruno RETAILLEAU

Président du Conseil régional
des Pays de la Loire



Projeter l'économie régionale pour développer l'emploi local

A travers ses secteurs économiques diversifiés, son maillage dense de PME innovantes sur tout le territoire, conjugué à la présence de grands fleurons industriels, son goût de l'entrepreneuriat autant que sa capacité à se fédérer, notre Région a progressivement construit un modèle économique singulier, synonyme d'équilibre, d'audace et de solidarité. Mais au vu des grands bouleversements économiques actuels, elle doit aujourd'hui relever un certain nombre de défis. La nouvelle stratégie économique, définie en concertation avec les acteurs économiques régionaux et plus de 450 entreprises des 5 départements, fixe le cap jusqu'en 2021. Elle porte une ambition forte : projeter l'économie régionale pour développer l'emploi local.

Cette ambition nécessite à la fois une nouvelle vision du rôle économique de la Région, une nouvelle relation avec les entreprises et de nouvelles priorités : faire émerger les PME du futur, faire des grandes mutations un moteur de production, faire de la formation la garantie des emplois de demain et faire des territoires de véritables leviers de croissance.

PRIORITÉ 1. FAIRE ÉMERGER LES PME DU FUTUR

L'ambition de la Région est de replacer l'entreprise au centre de la politique économique régionale en s'appuyant sur 3 leviers : simplification, innovation, internationalisation. Pour aider les entreprises à se développer dans un contexte de plus en plus mondialisé, la Région souhaite leur proposer un accompagnement « sur-mesure » en vue de favoriser leur croissance et de stimuler la réalisation d'investissements et la création d'emplois. C'est le sens du « contrat de croissance entreprises ». L'approche qu'elle propose vise également à simplifier le panel d'aides disponibles pour le rendre lisible et accessible afin d'apporter la réponse la plus appropriée aux besoins de l'entreprise et mobiliser ainsi les fonds régionaux à bon escient.

Simplifier l'accès aux financements pour les PME

Les dispositifs de financement, trop nombreux, peu lisibles, et pas assez accessibles sont entièrement revisités et simplifiés pour permettre de créer de véritables écosystèmes de croissance et de développement.

- L'intervention régionale sera limitée aux entreprises/activités moins couvertes par le secteur privé.
- Elle se fera dans le cadre de la recherche d'un effet de levier maximal : pour l'appui de projets d'entreprises, la Région privilégiera systématiquement aux subventions à fonds perdus, les appuis sous forme de prêts, avances remboursables et garanties.
- Des interventions sur mesure adaptables aux besoins de l'entreprise grâce au contrat de croissance.
- La Région aura un recours plus important à l'ingénierie financière pour optimiser l'utilisation des fonds publics et en faire bénéficier un maximum d'entreprises.

VERS UN FONDS DE PARTICIPATION RÉGIONAL UNIQUE

Afin de lever d'autres ressources financières (BEI, CDC...) et de garantir que les résultats financiers de cette politique d'investissement en fonds propres viendront bien réalimenter l'économie ligérienne, la Région prépare, avec la Banque européenne d'Investissement (BEI) et la CCI Pays de la Loire, la création d'un véhicule financier (fonds de fonds) regroupant l'ensemble des participations régionales.



- Un dispositif spécifique d'accompagnement sera mis en place à l'échelle régionale pour accélérer la croissance de PME à fort potentiel. Cette nouvelle action s'adresse en particulier à quelques chefs d'entreprise, volontaires pour s'engager sur une stratégie à moyen-long terme. Pour la première promotion, le portage sera assuré par BPI pour le compte de la Région.
- Des réponses nouvelles aux enjeux de la transmission seront axées sur deux volets :
 - **côté cédant** : la Région souhaite mettre en œuvre **des actions concertées de sensibilisation** à la transmission d'entreprise, avec l'ensemble des partenaires économiques (DIRECCTE, chambres consulaires, réseaux d'entreprises, organismes et ordres professionnels, acteurs publics...)

- **côté repreneur** : en incitant et en soutenant la **mise en place d'un nouveau fonds de prêts d'honneur régional**, multisectoriel et complémentaire aux dispositifs existants avec le soutien de la Caisse des Dépôts et des banques régionales (Fonds régional dédié à la transmission d'entreprises).

- Être à l'écoute des entreprises en mutation : la Région nommera un **Référent aux Entreprises en Mutation** qui, en lien avec l'État et son Commissaire au Redressement Productif, s'associera au renforcement du réseau des acteurs au service des entreprises ligériennes fragilisées.

Booster l'internationalisation des entreprises par la mise en place d'un accompagnement ciblé

Talon d'Achille de l'économie ligérienne, l'export de nos entreprises a pourtant un fort potentiel que la Région souhaite concrétiser par des actions ciblées et coordonnées.

- **Cibler notre action internationale sur les marchés porteurs** : la Région sera le « porte-avion » des entreprises à l'export, en travaillant en étroite collaboration avec les territoires, tout en concentrant ses efforts sur quelques cibles géographiques : l'export proche (Europe, Maghreb), notamment pour les primo exportateurs, l'export plus lointain (Asie, Afrique de l'Ouest francophone, Amérique du Nord), pour les entreprises plus aguerries.
- **Informer, sensibiliser les entreprises à l'international** (campagne de valorisation de success stories, veille stratégique sur les grands événements internationaux porteurs).
- **Aider les entreprises à la formalisation de leur stratégie à l'international** : renforcement des différentes prestations de détection, d'accompagnement et de conseil à l'international. La Région en tant que financeur sera destinataire d'une synthèse des diagnostics et résultats attendus pour chaque entreprise soutenue, afin de mieux en apprécier l'impact. L'évolution du nombre d'exportateurs et le taux de pérennisation de ces entreprises à l'export constitueront les premiers indicateurs témoins.
- **Clarifier, simplifier et rendre plus lisibles les dispositifs d'accompagnement à l'export** en proposant un « continuum de solutions ». Ainsi, les trois dispositifs « individuels » existants Prim-Export, INIT Export et le VIE, seront maintenus et intégrés au contrat de croissance entreprise.
- **Faciliter l'entraide et la mise en réseau.**

Permettre la diffusion de l'innovation dans les PME

L'innovation doit s'ouvrir au plus grand nombre. Pour cela, la Région souhaite connecter davantage les PME aux grands pôles d'excellence ligériens et les aider à s'insérer dans la dynamique de l'industrie du futur.

- **Industrialiser le développement de l'innovation dans les entreprises** de la région par :
 - la sensibilisation au plus près des territoires (Réseau de développement de l'innovation, expertise et outils développés par les consulaires et les organisations professionnelles...),
 - l'accompagnement humain et financier au premier projet d'innovation, via les pôles de compétitivité dont le rayonnement au sein des PME doit s'amplifier.



L'APPEL À SOLUTIONS « RÉOLUTIONS »

Il a pour objectif de connecter les problématiques des PME-ETI aux solutions des TPE-PME-start-up et laboratoires de recherche. Un premier appel à solutions a déjà été lancé lors du Salon des Entrepreneurs du Grand Ouest (SEGO) fin novembre 2016 sur la thématique de la croissance bleue.

EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF POUR L'AMORÇAGE DE COOPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES ET LABORATOIRES

La Région souhaite faciliter l'amorçage de coopérations entre une entreprise et un laboratoire. Il s'agira de financer un premier projet court (de l'ordre de trois mois) en partant des besoins de l'entreprise en compétences académiques. Ce dispositif sera expérimenté auprès de 10 entreprises et donnera lieu à une évaluation. L'objectif du dispositif est d'amorcer la coopération laboratoire-entreprise, première marche à la réalisation de projets collaboratifs.



- Des projets collaboratifs et l'innovation ouverte
 - Démultiplier le recours au Fonds Unique Interministériel (FUI) qui finance les projets de recherche et développement collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité : favoriser une logique d'avances remboursables, promouvoir les projets ayant une PME pour chef de file, renforcer les collaborations entre laboratoires et entreprises,
 - Favoriser le développement de plateformes technologiques accessibles aux grands groupes et aux PME,
 - Mieux tirer parti des fonds nationaux et européens disponibles (3ème génération du Programme d'Investissement d'Avenir dotée de 10 milliards d'euros pour certaines thématiques nouvelles comme le tourisme, l'agroalimentaire..., Horizon 2020 qui regroupe en un seul programme, les programmes de recherche et d'innovation européens...).

- **Simplifier l'environnement de l'innovation devenu illisible :**
 - Rationaliser les structures existantes en permettant aux pôles et clusters les plus pertinents d'atteindre la taille critique en favorisant autant que possible les fusions.
 - Reconnaître l'existence de compétences territoriales et donc des formes de spécialisation territoriale tout en accompagnant leur rayonnement régional.
- **Simplifier et concentrer les financements des pôles et clusters.**

Installer une relation de confiance avec le contrat de croissance entreprise

Avec sa nouvelle stratégie économique et son **CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE**, la Région met en place **une approche complète, simplifiée et efficace du soutien aux entreprises** pour accompagner toutes les étapes clés de leur développement.

LE CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

CONSEIL	FINANCEMENT	PERFORMANCE	BUSINESS ACADEMY
Conseil, Diagnostic, stratégie : accompagner l'entreprise dans l'élaboration de sa stratégie de développement	Des outils adaptés pour financer l'entreprise tout au long de la vie	Innovation et international : des outils variés pour un accompagnement complet	Un accompagnement ciblé et personnalisé pour les entreprises au fort potentiel de croissance

Le Contrat de Croissance Entreprises sera doté d'une réelle dimension contractuelle pour les entreprises. Toute entreprise volontaire ou ayant bénéficié de plus de 100 000 euros d'aides régionales se verra proposer de devenir officiellement un « partenaire régional engagé ». Au-delà d'une certaine visibilité donnée à l'appui régional, il ne s'agira pas d'engagements contraignants mais plutôt d'un juste retour pour la collectivité au sens large, sous forme de témoignages, de relais d'informations, de promotions de politiques régionales (apprentissage, VIE ...), de parrainage...

PRIORITÉ 2. FAIRE DES GRANDES MUTATIONS UN MOTEUR DE PRODUCTION

Au travers de sa politique économique, la Région a vocation à anticiper les mutations en cours, à y préparer les acteurs économiques et à les accompagner. La priorité sera donnée à la transition énergétique, à la transition numérique et à préparer l'entreprise de demain.

Se mobiliser sur la transition énergétique et la numérisation de l'économie régionale

- Porter la transition énergétique :
 - Une feuille de route concertée sera adoptée fin 2016
 - Les engagements régionaux visent un impact économique : PEP'S (parcours entreprises à énergies positives), Fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables, massifier les rénovations énergétiques du parc de logements (soutien au BTP), développement de la filière hydrogène...

- Accompagner la numérisation de l'économie : répondre aux besoins différenciés des entreprises en misant sur 3 volets :
 - La sensibilisation : permettre aux entreprises de s'acculturer au numérique.
 - Le conseil : soutien à l'élaboration d'une stratégie numérique, suivi de mise en œuvre, formation RH ...
 - L'investissement : pour l'acquisition de nouveaux outils numériques
- Accompagner l'émergence de l'entreprise de demain :
 - Adapter l'offre de nos entreprises aux nouveaux modes de consommation (économie du partage, économie collaborative...)
 - L'intelligence économique pour préserver nos intérêts stratégiques
 - La RSE : un levier de performance économique
 - Définir une approche intégrée de l'égalité femme-homme, vecteur de développement économique.

Accompagner les filières dynamiques (industrie, santé) ou à fort potentiel (économie bleue, numérique, services à la personne) comme les filières en mutation (agriculture, tourisme, artisanat, BTP)

La Région doit veiller à préserver l'équilibre sectoriel du territoire régional en soutenant le développement et la structuration des filières, tout en accompagnant les mutations vers la nouvelle économie industrielle (Usine du futur, plan robotique, numérisation de l'économie). A cet égard elle proposera un accompagnement différencié qui tient compte du degré de structuration et du potentiel de développement de chaque filière régionale.

- **Des filières industrielles à fort effet d'entraînement** qui s'appuient sur la dynamique de marchés de leaders mondiaux, grands donneurs d'ordre et réseaux de sous-traitants présents sur le territoire et qui disposent en Pays de la Loire de compétences et de savoirs faire reconnus qui doivent permettre de répondre aux perspectives de croissance en termes de marchés (aéronautique, navale, industrie agroalimentaire, santé, électronique, manufacturing).
- **Des filières économiques qui connaissent des mutations structurelles et qui nécessitent d'être redynamisées pour retrouver une compétitivité durable** car elles connaissent d'importants ralentissements d'activités, des mutations profondes et rapides auxquelles elles doivent faire face pour s'adapter tout à la fois aux évolutions des marchés mondiaux, des politiques européennes, des attentes sociétales tout en étant soumises aux aléas naturels (BTP, agriculture, tourisme, automobile, textile, artisanat/commerce).
- **Des filières en devenir** qui sont des sources d'opportunités majeures pour le développement économique de la région (économie bleue, numérique, Industries Culturelles et Créatives, services à la personne).

PAYS DE LA LOIRE MANUFACTURING

La Région propose une ambition « Pays de la Loire Manufacturing » pour :



- **Appuyer la dynamique des pôles d'excellence** experts dans l'innovation et la R&D autour du « Manufacturing » en Pays de la Loire : axe Nantes Saint-Nazaire (Technocampus Composites et Océan à Bouguenais, Technocampus Smart Factory à Montoir de Bretagne), Campus Robotique et Manufacturing à La Roche-sur-Yon, Cité des Objets connectés à Angers, Laval Virtual Center, Technocampus Acoustique au Mans)
- **Conseiller les entreprises** : la Région cofinancera les études et diagnostics pour conseiller les entreprises (volet Conseil du Contrat de Croissance Entreprise),
- **Aider les entreprises à adapter leurs compétences-métier** : la Région soutiendra des structures expertes du territoire proposant accompagnements et formations aux entreprises et à leurs salariés (ex : Proxinnov, Projet de Campus Industriel Robotique & Manufacturing à La Roche-sur-Yon),

- **Faciliter le financement** des investissements nécessaires pour les entreprises : en complémentarité avec les solutions disponibles sur le marché, la Région mobilisera des prêts et garanties d'emprunt, notamment dans le cadre de son partenariat avec Bpifrance (qui propose en particulier le prêt robotique),

- **Aider l'innovation** et le développement de solutions innovantes pour le Manufacturing en Pays de la Loire : la Région cherchera à faciliter l'accès des PME aux différents pôles d'innovation qui appuient la R&D dans les entreprises (IRT Jules Verne, Pôle de compétitivité EMC2...); elle participera au financement des projets de R&D associant les entreprises (et en particulier les PME) aux structures de recherche, dans le cadre de ces pôles d'innovation.

Développer l'attractivité des Pays de la Loire à l'international

- Promouvoir les atouts régionaux au travers d'une stratégie de marque et des outils de marketing
- Organiser une prospection ciblée et faciliter **l'implantation d'entreprises étrangères**
 - Amplifier la collaboration avec Business France dans le cadre d'un accord-cadre global portant notamment sur le traitement des projets d'implantation d'entreprises étrangères
 - Déployer de nouveaux outils à travers notamment la création d'un club d'investisseurs étrangers afin d'encourager le « reinvest » ou de stimuler de nouveaux investissements dans leur rôle de prescripteurs vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants étrangers.
 - Lancer avec Business France une expérimentation de VIE « reinvest », consacrés à la stimulation des flux des entreprises étrangères implantées en Région avec leur maison mère.
 - Faire de l'Agence régionale le seul référent, garant d'une implantation réussie en Pays de la Loire.



PRIORITÉ 3. FAIRE DE LA FORMATION LA GARANTIE DES EMPLOIS DE DEMAIN

Le système de formation professionnelle repose sur une pluralité d'acteurs et nécessite de ce fait, leur bonne articulation pour permettre l'identification des besoins de compétences non pourvus et la mise en place de solutions de formation pertinentes et efficaces. La coordination des acteurs sera formalisée via le Contrat de plan pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; ce document sera complété par une stratégie coordonnée Etat-Région pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP). Cette stratégie, qui sera élaborée en 2017, aura également vocation à traiter des actions à conduire par les acteurs en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois.

Adapter la carte des formations aux réalités et aux besoins sur chaque bassin d'emploi

- Adapter les compétences aux besoins des entreprises
- Identifier les besoins en compétences
- Développer un appareil de formation plus flexible

Accompagner par la formation les futurs entrepreneurs et les entreprises dans leurs recrutements

- Accompagner la politique RH des entreprises
- Accompagner les entreprises dans le recrutement et l'évolution des compétences de leurs salariés
- Accompagner les entreprises à l'international par la formation

Poursuivre, avec les acteurs économiques, la dynamique lancée sur la relance de l'apprentissage dans les Pays de la Loire

- Attirer vers les métiers en tension et redonner le goût d'entreprendre
- Renforcer la valorisation des métiers pour élargir les perspectives d'orientation
- Accompagner les futurs entrepreneurs (salariés, demandeurs d'emploi, jeunes en formation initiale) par la formation

PRIORITÉ 4. FAIRE DES TERRITOIRES DE VÉRITABLES LEVIERS DE CROISSANCE

Disposant d'un maillage serré de communes rurales, d'un réseau de villes moyennes auxquels s'ajoutent de grandes agglomérations et la métropole nantaise, la Région des Pays de la Loire est un territoire marqué par la diversité de ses atouts économiques. La Région doit être aux côtés des territoires pour appuyer les dynamiques économiques locales tout en restant attentive au risque de décrochage de certains d'entre eux.

Développer le réseau des grandes infrastructures de mobilité et d'attractivité

- Les infrastructures régionales sont indispensables pour le développement économique de demain (infrastructures ferroviaires et routières, couverture du territoire en téléphonie mobile, développement du Très Haut Débit, Aéroport du Grand Ouest, Grand Port Maritime).
- La Région accompagnera les projets et les filières en développement pour renforcer le port industriel et accompagner la création d'une véritable « place portuaire » qui nécessitera de faire évoluer la commercialisation du port.

Renforcer le rôle de locomotives économiques de la métropole nantaise, des grandes agglomérations et des pôles d'équilibres

- La métropole nantaise entend assumer pleinement son rôle de capitale régionale, ouverte sur le monde, avec les devoirs et les droits que suppose cette capacité à entraîner, fédérer et faire rayonner l'ensemble du tissu économique régional. La Région veillera à assurer une bonne articulation de son action avec celle de la métropole et apportera son soutien en priorité aux projets et initiatives les plus structurants et à fort rayonnement régional.
- Les agglomérations ligériennes ont chacune leurs spécificités et leurs atouts économiques. Elles ont su tirer parti de leur écosystème et de la présence d'entreprises moteurs incitatrices pour renforcer leur attractivité et leur rayonnement en s'appuyant sur une approche intégrée du développement économique de leur territoire (habitat, conditions d'accueil des salariées, accessibilité, foncier

économique, présence de centres de compétences, d'établissements d'enseignement supérieur...). Ces dynamiques d'agglomération se traduisent par l'existence d'une forme de spécialisation territoriale que la Région reconnaît et entend accompagner pour en élargir le rayonnement au niveau régional, national voire international.

- Une nouvelle relation contractuelle entre les EPCI, premières partenaires de la Région pour le développement économique, et la Région, doit se construire. La nouvelle donne territoriale impose à la Région d'être attentive au risque de décrochage entre intercommunalités de taille, moyens et structuration différents pour limiter l'éventuelle concurrence entre territoires.

Créer un interlocuteur unique, pour chaque entreprise, sur chaque territoire

UNE RÉGION PRÉSENTE DANS LES TERRITOIRES ET PLUS PROCHE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'action économique est à mener dans les territoires et avec les territoires, au plus près des entreprises, en rupture avec une pratique trop centralisée, en positionnant notamment des agents au niveau départemental (via l'Agence régionale qui reprendra une partie des salariés des comités d'expansion et agences départementales). Ces agents auront vocation à diffuser les outils et les bonnes pratiques, à capter les besoins des entreprises dans leur territoire d'action au travers notamment d'actions de veille économique, à accompagner leurs projets de développement.



Un réseau des développeurs économiques sera installé (RDE), recentré et animé au niveau départemental par la Région des Pays de la Loire :

- Limité en nombre de participants : principe d'un triptyque EPCI / consulaires / Région garant d'une homogénéité du discours, d'une diffusion des bonnes pratiques, et de réponses adaptées aux besoins des entreprises.
- Plus connecté avec les interlocuteurs naturels des entreprises : réseaux d'entreprises, experts comptables, notaires, banquiers, etc.
- Assurant un maillage complet du territoire, en proximité.
- Des développeurs formés et professionnalisés.

Ils permettront des relations plus régulières avec les EPCI, et également avec les départements, pour leur permettre de continuer à accompagner les dynamiques économiques de leur territoire avec les leviers qui relèvent de leurs compétences.

La dématérialisation des aides retravaillée :

- pmeenpaysdelaloire.fr couvrira le monde artisanal et agricole et les TPE. Le portail des aides de l'ESS (ESSOR) a vocation à intégrer à terme ce portail unique.
- Amplification de la démarche « Dites-le nous une fois », avec l'État (qui simplifie les démarches de l'entreprise).
- CCI PAYS DE LA LOIRE la plateforme dématérialisée de gestion des aides de la Région pour amplifier la dématérialisation des demandes d'aides.

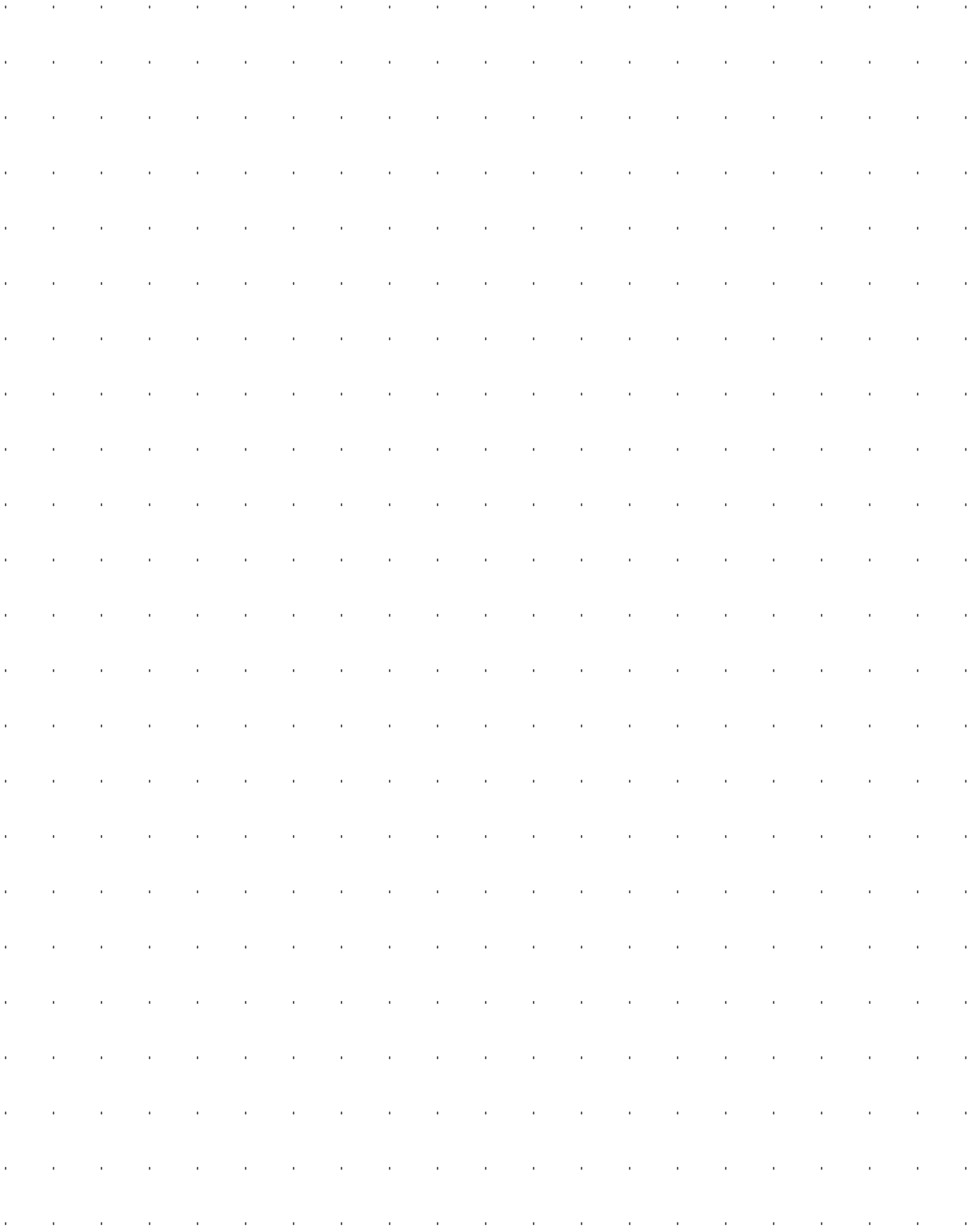


Visite de l'entreprise S20 Industries © Région des Pays de la Loire / Ouest Médias



Chantiers navals de Saint-Nazaire. Portique 1400 tonnes de STX France © Région des Pays de la Loire / Vigouroux-Perspective

NOTES



Contact presse

Séverine RANNOU

severine.rannou@paysdelaloire.fr

02 28 20 60 63

06 48 28 02 56

